

CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 11 MAI 2015

L'an deux mille quinze, le 11 mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de **Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE**.

Etaient Présents: Mme BÉZIAN Maud, Mme DECHELLE Diane, Mme VATTÉ Delphine, M. BRANLE Olivier, M.CAVÉ Jean-Marie, M. CARDONNE Raymond, Mme POULAIN Mélanie M.GIUSTI Christophe, M.LEROY Yvan, M.PERNIN David, M. MARTY Patrick.

Absentes : Madame FOSSE Christine,
Madame DESCARREGA Hélène a donné pouvoir à Madame POULAIN Mélanie

Monsieur MARTY Patrick a été élu secrétaire de séance.
Le compte rendu de la séance précédente est lu et approuvé.

COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Le Conseil municipal s'est réuni, sous la présidence de Madame BEZIAN Maud, délibérant sur le Compte Administratif de l'exercice 2014, dressé par Monsieur Jean-Pierre FONDRILLE, Maire, après s'être fait présenter le Budget Primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

- 1/ Approuve le compte de gestion remis par la Trésorerie de GISORS ;
- 2/ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif ;
- 3/ Reconnaît la sincérité des restes à réaliser, qui s'élève à la somme de 297 700.00 € de dépenses.
- 4/ Constate l'excédent global de 555 465.30 € dégagé par les résultats de fonctionnement et d'investissement de l'année considérée. Il est décidé à l'unanimité de reporter :
 - L'excédent de fonctionnement au compte 002, soit la somme de 257 765.30 €
 - L'excédent d'investissement au compte 001, soit la somme de 67 757.13 €
 - De reporter au compte R 1068 en investissement la somme de 229 942.87 €
- 5/ Le compte administratif est approuvé à l'unanimité.

TRAVAUX CHEMIN DU MARAIS

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la réfection du chemin communal du Marais, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- BENOIT TP du Thil en Vexin
- COLAS du Val de Reuil
- GUERIN TP de Neaufles Auvergny

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société BENOIT TP du Thil en Vexin pour un montant de 5 965.20 € HT, soit 7 158.24 € TTC.

TRAVAUX CHEMIN DES VIGNES

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la réfection du chemin des Vignes, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- BENOIT TP du Thil en Vexin
- COLAS du Val de Reuil

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société BENOIT TP du Thil en Vexin pour un montant de 3 233.75 € HT, soit 3 880.50 € TTC.

CONSTRUCTION PLATEAU MULTISPORTS

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant la construction d'un plateau multisports, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- MEFRAN COLLECTIVITÉS à MARCHEVILLE (28120)
- SPORT FRANCE de BORAN SUR OISE (60820)
- HUSSON de BOIS GUILLAUME (76230)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le devis de la Société HUSSON pour un montant de 47 409.90 € HT, soit 56 891.88 € TTC.

TRAVAUX SALLE DES FÊTES (TOITURE)

La Commission travaux s'étant précédemment réunie, concernant les travaux de couverture de la salle des fêtes, Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal les devis des entreprises suivantes :

- SCCT Le Boisgeloup (27140)
- DAGUET COUVERTURE de Heudicourt (27150) (ardoises 40x40 lattage en sapin traité de (18x50)
- DAGUET COUVERTURE de Heudicourt (27150) (ardoises 35x22 Espagne 1chois A1.T1.S1 sur Lattage en sapin traité de 14x37)

Après avoir délibéré, Le Conseil décide à l'unanimité de retenir le 2^{ème} devis de la Société DAGUET COUVERTURE de Heudicourt pour un montant de 47 084.58 € HT, soit 56 501.50 € TTC

La séance est levée à 22h30